

COMMUNE TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 17 janvier 2022 à 19h00

Salle des fêtes de Roumazières-Loubert

Le lundi 17 janvier 2022 à 19h00, le conseil municipal de la commune Terres-de-Haute-Charente légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Roumazières-Loubert, sous la présidence de madame la maire.

Date de la convocation	11/01/2022
Date de l'affichage	11/01/2022

1) Contrôle du quorum

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane

Nombre des conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers présents	28
Nombre d'excusés ayant donné procuration	1
Nombre d'absents	0

2) Présentation des membres du premier conseil municipal des jeunes

Madame la maire informe que le premier conseil municipal des jeunes a été élu le 30 novembre 2021. Le conseil municipal a été installé le mercredi 8 décembre 2021 avec l'élection du maire et des adjoints.

Elle les remercie d'être présents ce soir.

Monsieur Didier BOINEAU, adjoint chargé des affaires scolaires présente les membres du conseil municipal des jeunes :

- KABA FAUROT Lenny –CM1-CM2 A Ecole Roumazières-Loubert – Maire
- BOUCHES Roxane – CM1-CM2 A Ecole Roumazières-Loubert –Ajointe au maire
- DA SILVA Yaëlle –CM1-CM2 Ecole Genouillac – Ajointe au maire
- BAUDET Léo – CM1-CM2 Ecole Genouillac
- CLAUZEL Adrien –CM1-CM2 Ecole Genouillac
- JOLY Thiméo – CM1-CM2 A Ecole Roumazières-Loubert
- LEFRILEUX TOME Noé – CM1-CM2 A Ecole Roumazières-Loubert
- VIEIRA OLIVEIRA Julia– CM1-CM2 Ecole Genouillac
- VILLESANGE BONNAUD Etienne – CM1-CM2 A Ecole Roumazières-Loubert
- PEROT Manon – CE2-CM1 Ecole Roumazières-Loubert

Chaque élu s'est ensuite présenté.

3) Adoption du procès-verbal de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 novembre 2021 dernier a été transmis par messagerie à l'ensemble des membres de l'assemblée.
Il est demandé au conseil municipal d'adopter ce compte rendu.

Voix pour	23	Voix contre	6	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

4) Désignation du secrétaire de séance

Magalie TRICAUD et Amandine CLAUZEL se proposent pour être secrétaire de séance. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Magalie TRICAUD (22 pour, 6 contre, 1 abstention) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

5) Rappel ordre du jour de la séance

Madame la maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

- **INFORMATION sur les décisions prises par délégation du conseil municipal (délibération du 06/07/2020)**

- ✓ Cession de terre végétale et d'un bien meuble
- ✓ Location du logement rue Chez Dupont à Suris
- ✓ Location du logement 43 Grand rue à La Péruse

DELIBERATIONS

- ✓ Autorisation de paiement des dépenses avant vote du budget
- ✓ Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (maison des services)
- ✓ Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (rénovation des façades de la gendarmerie)
- ✓ Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le club de cyclotourisme de Roumazières-Loubert
- ✓ Opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) sur les communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac et Suaux, avec extension dans le territoire de la commune de Terres-de-Haute-Charente : modification du périmètre
- ✓ Création d'un contrat Parcours Emploi Compétence (services techniques)
- ✓ Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétence (service restauration)
- ✓ Souscription à l'option « Maintenance du parc informatique dans les écoles » proposée par l'Agence Technique Départementale (ATD16)

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **DATES PROCHAINES REUNIONS**

6) INFORMATION sur les décisions prises par délégation du conseil municipal (délibération du 06/07/2020)

1. DEC/2021-012 : Cession de terre végétale et d'un bien meuble

Madame la maire informe l'assemblée qu'elle a cédé une ancienne armoire frigorifique défectueuse et irréparable pour un montant de 50€ ainsi que 10,5 tonnes de terre végétale pour un montant de 30€ à madame Fanny LARENAUDIE.

Monsieur Jean-Marc CAPOIA demande si de la terre végétale est encore disponible à la vente. Il lui est répondu qu'il en reste encore un peu.

2. DEC/2021-013 : Location du logement rue Chez Dupont à Suris

Madame la maire informe l'assemblée qu'elle a pris la décision de conclure un bail d'habitation non meublée avec monsieur Gabriel POSSEME pour l'occupation du logement communal sis 5 rue chez Dupont à Suris, 16 270 Terres-de-Haute-Charente à compter du 12 août 2020.

Le prix du loyer mensuel a été fixé à 356 euros.

Elle a décidé d'accorder une gratuité du loyer pour une durée de 6 mois soit du 12 août 2020 au 11 février 2021 ce qui représente une somme de 2 136€ motivée par les circonstances de relogement nécessaire suite à l'arrêté municipal de péril imminent sur le logement mitoyen de monsieur Gabriel POSSEME sis 3 Place du Foirail à Suris commune Terres-de-Haute-Charente en date du 12/08/2020.

3. DEC/2021-014 : Location du logement 43 Grand' rue à La Péruse

Madame la maire informe l'assemblée qu'elle a pris la décision de conclure un bail d'habitation non meublée avec madame et monsieur KANE pour l'occupation du logement communal sis 43 Grand' rue à La Péruse, 16 270 Terres-de-Haute-Charente à compter du 12 août 2020.

Le prix du loyer mensuel a été fixé à 246 euros.

Elle a décidé d'accorder une gratuité du loyer pour une durée de 6 mois soit du 12 août 2020 au 11 février 2021 ce qui représente une somme de 1 476€ motivée par les circonstances de relogement nécessaire suite à l'arrêté municipal de péril imminent sur le logement mitoyen de madame et monsieur KANE sis 2 impasse des jardins à Suris commune Terres-de-Haute-Charente en date du 12/08/2020.

7) DELIBERATIONS

1) Autorisation de procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui demande au conseil l'autorisation de créer une nouvelle opération 76 « acquisition de terrains » de procéder au paiement des dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 :

Fonction	Article	Op	Libellé	Montant	Observation
845	2138	60	FDAC 2020 (CCCL)	28 929,53	Crédits insuffisants
025	21316	75	Cimetière La Péruse (ROINET Francis)	1 960,00	Travaux ne pouvant pas être prévus lors du devis
020	2051		Hébergement e magnus (BERGER-LEVRAULT)	4 320,00	Logiciels mairie
511	2121	37	Plantations (HEINZ)	4 000,00	Vivaces
845	2112	76	Acquisition de terrains (SARDIN Hubert)	2 000,00	Régularisation en attente du bornage (devis et superficie exacte)
551	2132	40	Travaux gendarmerie (SUD-OUEST)	710,00	Parution marché façades gendarmerie
	TOTAL			41 919,53	

La commission des finances consultée sur ce dossier a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **AUTORISE** la création de l'opération 76 « acquisition de terrains »
- **AUTORISE** la maire à procéder au paiement des dépenses d'investissement ci-dessus,
- **PRECISE** que ces montants seront repris lors de l'élaboration du budget primitif 2022

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

2) Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (Maison des services)

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la création d'une maison des services sur la commune de Terres-de-Haute-Charente. Le coût total estimatif HT de l'investissement est de 254 437,74€ réparti de la façon suivante :

Nature des investissements	Montant HT	Montant TTC
Travaux	221 988,45	266 386,62
Etude divers, suivi de chantier	32 449,29	38 938,66
TOTAL	254 437,74	305 325,28

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
Etat DETR	254 437,74	50%	127 218,87
Total maître d'ouvrage (autofinancement)	254 437,74	50%	127 218,87
Coût Total HT	254 437,74	100	254 437,74

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 127 218,87€ représentant 50% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR
- **AUTORISE** la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

3) Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (rénovation des façades de la gendarmerie de la commune)

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la rénovation des façades de la gendarmerie sur la commune de Terres-de-Haute-Charente. Le coût total estimatif HT de l'investissement est de 120 000€ réparti de la façon suivante :

Nature des investissements	Montant HT	Montant TTC
Travaux (estimatif)	120 000,00	144 000,00
TOTAL	120 000,00	144 000,00

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
Etat DETR	120 000,00	50%	60 000,00
Total maître d'ouvrage (autofinancement)	120 000,00	50%	60 000,00
Coût Total HT	120 000,00	100	120 000,00

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 60 000€ représentant 50% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR
- **AUTORISE** la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

4) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le club de cyclotourisme de Roumazières-Loubert

Madame la maire donne la parole à monsieur David FREDAGUE qui informe l'assemblée qu'elle a été sollicitée par le club de cyclotourisme de Roumazières-Loubert pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500€ pour financer le renouvellement des tenues complètes des cyclistes du club pour un coût total de 7000€ TTC.

La commission des finances consultée sur ce dossier a émis un avis favorable.

Madame la maire précise que la demande de subvention est examinée avant la commission spécifique d'attribution des subventions car le club souhaite commander les tenues pour leur prochaine sortie du mois d'avril.

Monsieur Jean-Michel DUFAUD ne prend pas part au vote étant membre du club.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500,00€ au club de cyclotourisme de Roumazières-Loubert.

Voix pour	26	Voix contre	0	Abstentions	3
-----------	----	-------------	---	-------------	---

5) Opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) sur les communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac et Suaux, avec extension dans le territoire de la commune de Terres-de-Haute-Charente : modification du périmètre

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Michel ARTAUD pour présenter la délibération.

Dans le cadre du doublement de la route nationale 141 entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Exideuil-sur-Vienne, le conseil départemental de la Charente a institué une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) dans les communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac et Suaux, avec extension dans le territoire de la commune de Terres-de-Haute-Charente. Par arrêté du 4 janvier 2013, a été ordonnée l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) en inclusion d'emprise, conformément à l'article L 121-14-II du code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Au vu des modifications d'emprise de l'ouvrage public et après étude d'aménagement foncier complémentaire, la CIAF a proposé, par délibération du 26 janvier 2021, que soit modifié le périmètre d'AFAFE. Suite à enquête publique sur le mode d'aménagement, le périmètre et les prescriptions environnementales modifiés, menée du 29 mars au 30 avril 2021 inclus, la CIAF a arrêté sa proposition définitive d'aménagement foncier, en sa séance du 30 août 2021.

Le document a été envoyé avec la note synthèse.

En application de l'article L 121-14-II susmentionné il appartient au conseil municipal de donner son avis sur la proposition de la commission.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la proposition de la CIAF conformément aux documents transmis par le conseil départemental et joints à la note de synthèse.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

6) Création d'un contrat Parcours Emploi Compétence (services techniques)

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre LEONARD qui propose la création d'un poste Parcours Emploi Compétence PEC pour les services techniques.

Nous sommes en attente de l'accord de Pôle emploi pour le renouvellement de ce poste.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de créer un emploi PEC pour les services techniques, **35 heures** par semaine pour une durée de 12 mois à compter du 1 février 2022.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

7) Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétence (service restauration)

Madame la maire donne la parole à monsieur Didier BOINEAU qui propose le renouvellement d'un poste Parcours Emploi Compétence PEC pour le service restauration.

Nous sommes en attente de l'accord de Pôle emploi pour le renouvellement de ce poste.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de renouveler un emploi PEC pour le service restauration, **35 heures** par semaine pour une durée de 15 mois à compter du 14 mars 2022.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

8) Souscription à l'option « Maintenance du parc informatique dans les écoles » proposée par l'Agence Technique départementale (ATD 16)

Madame la maire donne la parole à monsieur Didier BOINEAU pour présenter la délibération.

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,

Considérant l'intérêt de la collectivité pour la mission « Maintenance du parc informatique dans les écoles » proposée par l'ATD16.

Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉCIDE** de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, incluant notamment
 - ✓ L'audit initial du parc informatique de chaque établissement scolaire,
 - ✓ La maintenance du parc en cas de panne (déclaration d'incident par ticket, prise en main à distance et déplacement sur site),

- ✓ L'accès à la centrale d'achat matériel scolaire (revente à prix d'achat et installation/paramétrage sur site),
- ✓ La visite annuelle pour vérification du parc informatique scolaire (comprenant l'entretien des vidéoprojecteurs et des tableaux blancs interactifs).

- **PRÉCISE** que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.
- **APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante soit pour 2022, un montant de 1 800€ pour les communes de plus 4 000 habitants.

Voix pour	29	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

8) Informations diverses

- **Point sanitaire** : madame la maire précise qu'un enfant à l'école élémentaire a été déclaré COVID et 3 enfants à l'école maternelle. Elle remercie les enseignants pour la mise en œuvre des protocoles successifs et pour leur implication dans la gestion de la crise sanitaire.
La vaccination a été importante pendant les vacances scolaires mais beaucoup moins depuis la semaine dernière.
La vaccination des moins de 12 ans a démarré.
- **Point commerces** : madame Fanny GERVAIS informe l'assemblée qu'elle a eu une demande de la société PROPNET qui souhaite louer un bâtiment pour stocker du matériel. Elle les a redirigé vers le local vacant à côté du commerce U express.
- **Point campagne stérilisation des chats** : madame Fanny GERVAIS fait le bilan d'un mois et demi de capture. 37 chats ont été capturés, 29 ont été stérilisés, 5 étaient déjà stérilisés, 3 avaient le FIV(infection virale) et ont été envoyés à La Fourrière.
- **Annnonce de la fermeture de la déchèterie de Roumazières-Loubert** : madame la maire expose qu'elle a été informée « dans la rue » du projet de fermeture de la déchèterie de Roumazières-Loubert. Un article est paru dans La Charente Libre suite à la manifestation des élus contre ce projet. Le président de CALITOM a reçu les élus de Terres-de-Haute-Charente, le président de la communauté de communes de Charente-Limousine (CCCL) et le maire de Montembœuf. Une nouvelle réunion aura lieu le 19/01 à la CCCL. Les élus ne se laisseront pas faire et s'opposeront fermement à ce projet de fermeture. Madame la maire précise qu'elle est en contact avec certains maires de Charente qui sont aussi concernés par un projet de fermeture des déchèteries.
- **Recrutement à l'agence postale de Genouillac** : madame Nathalie PICHON est recrutée à compter du 24/01 pour remplacer la titulaire le samedi matin qui est à temps partiel de droit.
- **Recensement de la population** : la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2019 est de 4 007 habitants soit 30 de moins qu'au 1^{er} janvier 2018.
Le recensement 2022 débute jeudi 20 janvier 2022 et se terminera le 19 février 2022.
- **Point sur le dossier péril imminent Suris** : Une nouvelle expertise a eu lieu. Un courrier a été envoyé à monsieur Canals et un autre aux époux Canals (parents) pour leur demander de réaliser les travaux de mise en sécurité. Si sous un délai d'un mois, les travaux ne sont pas effectués, la commune devra procéder à ceux qui sont urgents et entamera la procédure pour être remboursée.
- **Point patinoire** : monsieur Jean-Michel ARTAUD remercie les services techniques pour le travail accompli, les élèves de la MFR de la Péruse qui ont participé à l'installation, les 19 associations qui ont assuré l'accueil et proposé des animations. Il présente le bilan de la fréquentation de la patinoire : 4122 personnes, 3279 ont patiné incluant les 973 scolaires. Les associations vont être réunies prochainement.

- **Avancement du dossier France services** : la demande est validée par les services de l'Etat. Un audit aura lieu au mois d'avril pour une ouverture espérée cet été ou en septembre.
- **La manifestation délivre tes livres à Genouillac est reportée aux 17,18, 19 et 20 mars 2022.**
- **Une réunion pour présenter un point d'avancement sur les procédures maisons fissurées aura lieu le 1/02/2022 à 20h00 à la salle des fêtes de Roumazières-Loubert.**
- Monsieur Jacques MARSAC demande si des personnes veulent participer à la mise en place de l'association des usagers pour les maisons de santé de Roumazières-Loubert, Chabanais...(constitution d'une SISA société interprofessionnelle de santé ambulatoire).
- Demands de monsieur Jean-Marc CAPOIA :
 - o Monsieur Blanchier a vu que des poteaux électriques sont tombés à la limite de la commune de Nieuil –ENEDIS va être contacté pour qu'ils soient enlevés.
 - o Un nouveau banc (banc volé) de l'abri bus de la gare de Roumazières-Loubert va être remplacé.
- Demands de madame Josiane PEREIRA :
 - o Elle demande si les panneaux indicateurs dans le bourg de Suris seront remis ? Cela va être demandé à l'ADA.
 - o Elle demande si les travaux de L'Eglise de Suris ont été chiffrés notamment les chevrons. Madame la maire répond que le préalable est de traiter la toiture (photos présentées) soit un devis de 30 000€ environ. Les chevrons ne peuvent pas être changés avant de remanier la toiture.
 - o Elle demande que la commune travaille pour l'année prochaine en local pour les colis des aînés. Madame la maire précise que ce sujet va être travaillé en CCAS.
- Madame Amandine CLAUZEL interroge sur le portail de l'école de Genouillac qui force. Il est précisé qu'il est nécessaire de faire des bons de travaux.

9) Calendrier des prochaines réunions

Intitulé réunion	Date	Heure	Lieu
Commission des marchés publics	20/01/2022	10h00	Mairie RL
Commission aménagement	20/01/2022	18h00	Mairie RL
Commission sport et vie associative	27/01/2022	18h30	Mairie RL
Commission finances	08/02/2022	14h30	Mairie RL
Commission communication	09/02/2022	17h00	Mairie RL
Commissions vie associative + finances	23/02/2022	18h00	SDF de Genouillac

L'ordre du jour étant épuisé madame la maire lève la séance à 20h35.

La maire
Sandrine PRECIGOUT

